



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 8 février 2021

N° 22/H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2021

Sommaire

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Commissariat général au Développement durable (CGDD) Service des données et études statistiques (SDES)

Sous-direction de l'information environnementale

Sous-direction des statistiques des transports

Sous-direction des statistiques de l'énergie

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

0. Orientations pour 2021

En 2021, comme les années précédentes, le programme de travail du Service des données et études statistiques (SDES) sera fortement déterminé par les obligations de transmission de données et d'indicateurs en application des règlements européens et internationaux, et comportera une grande part de productions récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel.

Sur le plan international, au-delà des nombreux reportages de données statistiques, diverses expertises seront conduites pour préparer les évolutions réglementaires européennes dans le domaine de l'énergie et des comptes de l'environnement, évolutions requérant la production de nouvelles informations statistiques et, le cas échéant, un raccourcissement des délais de transmission.

Une nouvelle structuration des échanges autour des comptes et indicateurs économiques sera mise en place dans le cadre des quatre formations permanentes de la Commission de l'économie du développement durable (énergie-climat, environnement, transports, logement), créée par décret le 13 novembre 2020, formations qui succèdent aux trois commissions des comptes antérieures (environnement, transports, logement).

La rénovation énergétique continuera à constituer un axe important d'investissement du service, notamment dans le cadre de la mise en place de l'observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE). Concernant les statistiques de consommation d'énergie, les investissements se poursuivront pour enrichir et consolider l'offre de statistiques, s'agissant notamment des énergies renouvelables, de la cogénération, de l'hydrogène et de la mise à disposition de données locales d'énergie.

Dans le domaine du transport, le répertoire statistique rénové sur les véhicules routiers permettra d'enrichir l'offre de statistiques, avec de nouveaux produits de diffusion sur le bilan de la circulation et sur les immatriculations, ainsi que des études sur l'usage de la voiture dans les territoires ou les émissions de CO₂ du parc. De nouveaux résultats seront produits sur la mobilité à longue distance des ménages et sur le recours aux modes « doux » de déplacement, à partir de l'enquête sur la mobilité des personnes.

Le SDES contribuera au suivi des objectifs de développement durable (ODD), à travers l'actualisation et la diffusion des indicateurs internationaux, nationaux et territoriaux des ODD. Une data-visualisation sur les indicateurs sera diffusée pour améliorer la communication autour de ces indicateurs et quantifier les progrès accomplis vers les ODD.

L'année 2021 sera marquée par les grandes orientations européennes en faveur de l'environnement avec le Green Deal ou « Pacte vert » (neutralité carbone, utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire; restauration de la biodiversité, réduction de la pollution). Pour suivre ces orientations ainsi que pour évaluer les plans de relance post-COVID, Eurostat propose d'élargir la collecte des données nationales dans le domaine de l'environnement et de resserrer les délais de transmission de certaines données. Après avoir acté un rapportage additionnel visant à mieux renseigner le gaspillage alimentaire en 2019, l'objectif est de rendre obligatoire dans les années à venir le rapportage sur les comptes de la forêt, sur l'eau, sur les taxes environnementales, les subventions positives et sur certaines parties des comptes des écosystèmes. Divers investissements et expertises seront conduits pour se préparer à ces reportages.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Energie :

Les résultats de l'**enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles** (TREMI), collectée en 2020, seront publiés en début d'année. Une enquête-pilote sur les travaux de rénovation énergétique des logements collectifs (TRECO) sera effectuée. Elle permettra de déterminer le protocole le plus adapté, en vue de la réalisation d'une enquête en grandeur réelle en 2022.

Transports :

L'enquête permanente sur l'utilisation des **véhicules routiers de marchandises** (dite TRM), réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978, a fait l'objet d'une rénovation méthodologique en 2019 conduisant à la définition d'un nouveau plan de sondage et à la révision de la méthode de redressement des résultats. Les premiers résultats de l'enquête selon ce nouveau protocole depuis le 1^{er} janvier 2020 seront diffusés au 1^{er} semestre 2021, accompagnés d'éléments explicatifs sur les changements opérés et de séries rétropolées de données sur les années antérieures. Ils seront complétés par des publications sur le transport routier de marchandises en France et dans l'Union européenne.

L'**enquête Chronotachygraphe**, qui permet de produire des statistiques sur la durée du travail des conducteurs routiers, sera présentée au comité du label au 2^{ème} semestre 2021 pour renouvellement de 5 ans. A cette occasion, des réaménagements pourront être proposés.

Par ailleurs, pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesure plus fréquente des comportements de mobilité et de leur évolution, le SDES engagera en 2021 une réflexion avec son réseau de partenaires sur l'évolution du dispositif d'**enquête sur la mobilité**.

Environnement :

En réponse notamment aux recommandations formulées par la commission Environnement et développement durable du CNIS du 20 octobre 2020, la SDES préparera en 2021 la troisième édition de l'**enquête sur le sentiment d'expositions aux risques des Français**, afin qu'elle puisse se dérouler au début de l'année 2022 (concertation avec les parties prenantes, élaboration du questionnaire, avis d'opportunité CNIS, cahier des charges, appel d'offre et notification du marché). Les résultats de cette enquête seront de nature à enrichir d'une part l'information sur les risques naturels et d'autre part d'alimenter les réflexions de l'observatoire national sur les risques naturels.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Energie :

Plusieurs travaux concernant la **rénovation énergétique** reposeront sur l'exploitation de nouvelles données administratives. La possibilité d'exploiter les données de TVA au taux réduit de 5,5 % dans le secteur de la construction aux fins d'un suivi macroéconomique annuel, voire infra-annuel, de la rénovation énergétique sera expertisée. En outre, les économies réelles liées aux rénovations seront estimées à partir de l'appariement entre, d'une part, les fichiers d'aides (crédit d'impôt pour la transition, certificats d'économie d'énergie, aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat) et/ou l'enquête Tremi et, d'autre part, les données de consommation de gaz et d'électricité fournies par Enedis et GRDF (**AG 4** et **AG 7**). Concernant la rénovation des bâtiments tertiaires, deux sources seront expertisées, l'outil de suivi des fluides ministériels (OSFI) et l'Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire (Operat), dès que des premières données seront disponibles.

En matière de **production d'électricité**, l'exploitation des données issues de l'audit annuel de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) relatif aux installations aidées sera étudiée, en vue, le cas échéant, d'alléger l'enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE).

Transports :

Le **rapport sur le transport public particulier de personnes** (taxis et VTC) devrait bénéficier des apports de la nouvelle méthodologie des parcs roulants pour estimer plus finement et annuellement les évolutions et la composition du parc de taxis et VTC. Le recours à de nouvelles sources administratives sur les chauffeurs et sur les examens d'accès à la profession devrait en outre améliorer le dispositif d'observation en 2021, offrant la perspective de nouvelles analyses en 2022.

Environnement :

Dans la continuité des discussions du SDES avec l'INSEE et le SSP au sujet du gaspillage alimentaire, de nouvelles questions seront testées dans les enquêtes déchets des entreprises et pratiques culturelles en vue de réaliser les premières collectes de données en 2021 ou 2022.

Des estimations sur les déchets dans le bâtiment seront produites en vue du rapportage sur les déchets en 2020 à transmettre à Eurostat en 2022. A compter de 2022, le suivi des déchets dans le bâtiment devrait pouvoir s'appuyer, au moins en partie, sur les remontées administratives dans le cadre de création d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP).

Dans le cadre de la refonte des PCS, le périmètre de l'économie verte (éco-activités et activités périphériques) a été redéfini en 2020. Les résultats de l'enquête Emploi de 2021, utilisant pour la première fois la PCS 2020, seront l'occasion d'avoir de nouveaux résultats plus fins sur les métiers verts et verdissants.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Energie :

Concernant les statistiques sur les **énergies renouvelables**, des travaux seront menés sur la consommation résidentielle de bois et d'énergie tirée des pompes à chaleur à partir des résultats de la dernière édition de l'enquête Logement, qui constitue la source de référence pour ces énergies. Ils devront notamment déboucher sur l'estimation de consommations de référence en 2020 en corrigeant l'effet du climat et de la crise sanitaire. Les modèles d'évolution de ces consommations entre deux éditions de l'enquête Logement, qui utilisent également des données de ventes d'appareils, seront par ailleurs recalibrés et affinés, le cas échéant à l'aide des résultats

de l'enquête sur les travaux de rénovation dans les maisons individuelles (TREMI). Les pompes à chaleur géothermiques (pour lesquelles un objectif spécifique a été fixé dans la programmation pluriannuelle de l'énergie) seront distinguées des autres. En outre, l'autoconsommation photovoltaïque, prise en compte désormais dans le bilan, le sera également dans la conjoncture trimestrielle (note de conjoncture et tableau de bord) et mensuelle. Le calcul de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute sera effectué, pour l'année 2020, à la fois avec les règles de l'ancienne directive et celles de la nouvelle.

La conception d'un **bilan de l'hydrogène** pourrait être expertisée. Il s'agirait d'abord de confronter les différentes sources existantes (que ce soit au sein du service statistique public ou des organismes professionnels) à la fois sur la production et la consommation d'hydrogène, puis d'identifier les principales lacunes du dispositif d'observation et de proposer des actions pour les pallier, en lien avec les réflexions sur le sujet au niveau international.

La mise en place de la **formation énergie-climat de la Commission de l'économie du développement durable**, qui n'avait pas d'équivalent antérieur en termes de Commission des comptes, permettra de valoriser la production statistique en matière d'énergie et de climat et de recueillir les besoins d'un panel d'utilisateurs importants (administrations compétentes, acteurs économiques du secteur, ONG, experts etc.), notamment en matière de données économiques.

Transports :

Après les premiers résultats de 2020 sur la mobilité locale issus de l'**enquête nationale sur la mobilité des personnes 2018-2019**, de nouveaux résultats seront publiés sur la mobilité à longue distance au premier trimestre 2021 et d'autres résultats plus détaillés viendront enrichir au fil de l'année la page du site internet du SDES dédiée à la mobilité. L'enquête sera enrichie d'ici la fin de l'année par des données sur les émissions de CO₂, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien. Comme pour la précédente enquête datant de 2008, les fichiers de l'enquête seront mis à disposition des chercheurs à partir de l'été 2021 et une base de données anonymisée sera mise à disposition du grand public.

A partir de cette enquête, une étude approfondie sur le recours aux **modes doux de déplacement** (vélo, marche), le profil des utilisateurs et l'évolution de leurs comportements, sera menée en 2021 et devrait être publiée en fin d'année. Les résultats de l'enquête viendront également alimenter, pour la partie française, les publications d'Eurostat sur les comportements de mobilité des ménages en Europe.

En termes d'analyses, une étude approfondie sur l'**usage de la voiture dans les différents territoires (AG 2)**, mobilisant le répertoire des véhicules routiers et le recensement de la population, sera publiée sous forme de dossier dans l'Insee Références « Les territoires », à paraître au 2^{ème} trimestre 2021.

De **nouvelles études sur le parc de véhicules et ses émissions de CO₂** seront engagées au 2^{ème} semestre 2021, en vue d'une publication au 1^{er} semestre 2022. Parmi les thématiques envisagées figurent notamment un éclairage sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers et différentes analyses sur la contribution du parc des véhicules aux émissions de CO₂.

Environnement :

Le SDES actualisera le calcul de l'**empreinte carbone** et contribuera au suivi des indicateurs de la Stratégie nationale bas carbone, en lien avec le MTES/DGEC et en collaboration avec le CITEPA. La méthodologie sera consolidée dans le cadre d'un groupe de travail associant les experts du domaine, en lien avec le Haut Conseil pour le climat.

Les **comptes d'émissions dans l'air** feront l'objet d'une révision méthodologique en 2021 avec l'utilisation des données RSVERO II pour l'allocation des émissions associées au transport routier.

Un processus de refonte du **compte de dépenses des énergies renouvelables (EnR)** a été lancé pour répondre aux nouvelles stratégies et politiques européennes, avec un focus sur le bois-énergie et les pompes à chaleur. Ce travail se poursuivra en 2021 avec des investigations méthodologiques sur la construction BBC. Les **comptes de dépense de gestion de l'eau et de l'assainissement des eaux usées** feront l'objet d'une refonte en 2021. Il s'agira notamment de scinder la production de ces deux comptes qui sont actuellement imbriqués et de revoir le champ du compte de gestion de l'eau en conformité avec l'évolution du cadre méthodologique européen.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transports :

L'expertise visant à refondre le **répertoire des entrepôts et plateformes logistiques** sera poursuivie, avec l'objectif d'alléger et dématérialiser la collecte auprès des établissements enquêtés. Il s'agira d'examiner la faisabilité et l'opportunité d'élargir le champ du répertoire et de substituer à tout ou partie de l'enquête, un dispositif mobilisant une combinaison de sources administratives (CFE, fichiers fonciers, DSN, ICPE...).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Energie :

Les données de l'enquête sur les travaux de **rénovation énergétique des maisons individuelles** (TREMI) seront diffusées en *open data* après anonymisation.

La montée en charge de la diffusion des **données locales d'énergie** se poursuivra en 2021 (**AG 5**). En particulier, seront mises à disposition, pour la première fois, les données à l'adresse des entreprises locales de distribution de plus de 100 000 clients (pour l'ensemble des clients non résidentiels et des immeubles collectifs d'habitation d'au moins dix logements).

Transports :

Après la diffusion, en 2020, de données nouvelles sur le parc de véhicules à partir du **répertoire statistique rénové sur les véhicules routiers**, une expérimentation, en collaboration avec le SSP Lab de l'Insee, devrait permettre en 2021 d'améliorer encore la méthodologie et d'affiner les premières estimations du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus par chaque type de véhicules. A l'issue de ces travaux, qui devraient faire l'objet d'une publication sur la méthodologie, les données du répertoire seront valorisées au travers de nouveaux produits de diffusion :

- Le **rebasement du bilan de la circulation**, initié en 2020 sur la période 2012-2019, sera poursuivi, et permettra de disposer en 2021 de données sur les années antérieures dans la nouvelle base, afin de mesurer l'évolution de la circulation des véhicules sur une longue période ;
- Les **publications conjoncturelles sur les immatriculations et les motorisations des véhicules neufs** seront rénovées et enrichies ;
- Le parc de véhicules dans les zones à faibles émissions sera actualisé et devrait être enrichi d'un outil de datavisualisation.

Développement durable :

En lien avec les objectifs **AG 1** et **AG 8**, le SDES mettra en œuvre la huitième des onze recommandations générales du groupe de travail du CNIS sur les ODD. Il s'agira de produire de la data-visualisation sur les indicateurs pour mieux communiquer et permettre de quantifier les progrès accomplis vers les ODD. Elle s'inspirera de la méthodologie statistique mise en œuvre par Eurostat et récemment publiée dans son rapport annuel sur les ODD en Europe : <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-books/-/ks-02-20-202>. Les méthodes d'analyse statistique sur lesquelles se fonde la datavisualisation seront publiées, sous une forme détaillée et en accompagnement des fiches de datavisualisation, conformément à la neuvième des onze recommandations générales du groupe de travail du CNIS sur les ODD. Enfin, le SDES participera avec l'INSEE à une opération de « publication coordonnée » pour organiser la réalisation et la diffusion d'études régionales par les DR Insee et les DREAL, sur la thématique du développement durable dans les territoires.

Environnement

Plusieurs outils de data-visualisation seront nouvellement mis à disposition ou actualisés, en vue de faciliter l'accès aux informations : actualisation des données de vente de produits phytosanitaires en intégrant le millésime 2019 ; datavisualisation des données sur la formation en environnement de l'enquête génération 2013, dans l'attente des résultats de l'enquête génération 2017 qui seront disponibles fin 2021.

Le [site internet du Rapport sur l'état de l'environnement](#) sera refondu et intégré début 2021 dans le site notre-environnement.gouv.fr du ministère qui a vocation à devenir le portail de référence en matière d'information environnementale.

Deux nouvelles publications sous le format A6 *Chiffres clés* seront diffusées pour mettre en visibilité les données de synthèse sur les parcs nationaux et sur les risques naturels.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.